



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Estérel  
côte d'azur  
AGGLOMÉRATION

*Un destin en commun.*



<b>ÉDITO</b> .....	<b>5</b>
<b>LE TERRITOIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>LES ÉLUS</b> .....	<b>8</b>
<b>ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION: UN DESTIN EN COMMUN</b> .....	<b>10</b>
Le Pacte de Gouvernance .....	10
La Promenade des Bains, le projet phare d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. ....	11
<b>PARTIE 1</b>	
<b>DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ</b> .....	<b>13</b>
Développement Économique, Agriculture, Emploi et Formation .....	14
L'équipement culturel et la Culture pour tous .....	16
Tourisme .....	17
<b>PARTIE 2</b>	
<b>VIVRE ET HABITER</b> .....	<b>19</b>
Transports et Mobilité .....	20
Propreté et valorisation des déchets .....	21
Santé, vaccination et prévention .....	22
Hygiène et santé environnementale .....	23
Habitat .....	24
Solidarités, associations .....	25
Développement et promotion des pratiques sportives .....	26
<b>PARTIE 3</b>	
<b>PRÉSERVER ET AMÉNAGER</b> .....	<b>27</b>
Prévention contre les inondations .....	28
Aménagement : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) .....	29
Eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines .....	30
Travaux et Grands projets .....	31
Environnement .....	32
<b>PARTIE 4</b>	
<b>SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS</b> .....	<b>33</b>
Finances .....	34
Subventions .....	36
Ressources Humaines .....	36
Secrétariat général .....	37
Informatique .....	37
Transformation numérique .....	38
Le Système d'Information Géographique .....	38
Documentation .....	39
Commande publique .....	39
Conseil de Développement .....	40
Service juridique .....	41
Les archives .....	41





L'année 2023 a été une année charnière pour notre Communauté d'agglomération. Le projet de la Promenade des Bains est entré dans une phase active avec la réalisation des travaux du Cour Guilbaud à Saint-Raphaël, une première étape pour la valorisation de notre littoral entre le Port de Santa Lucia et le Port de Fréjus.

Ce projet n'est que l'une des actions inscrites au Pacte de Gouvernance de l'agglomération en 2021. Afin de respecter les engagements pris dans ce pacte, qui sont autant d'améliorations au cadre de vie et à la qualité de vie des habitants, l'agglomération a recentré son action sur les projets qui y sont inscrits avec un maître-mot : une agglomération au service des réalisations des communes. L'agglomération agit ainsi dans le cadre du principe de subsidiarité, qui est l'un des piliers de la gouvernance que nous avons mis en place. Les pouvoirs et les responsabilités sont ainsi répartis de manière à veiller à l'autonomie et à la consultation des communes lorsque l'agglomération et ses services agissent pour répondre aux enjeux de notre territoire. Il vise à améliorer l'efficacité, la réactivité et la participation citoyenne à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, la première pierre du Drive Fermier en juillet 2023, favorisant les circuits courts et permettant aux producteurs de vendre leurs produits à des prix justes et accessibles directement aux habitants,

est l'incarnation de la volonté de notre agglomération d'aider tous les acteurs de notre territoire dans leur développement. La redynamisation de la filière agricole est un enjeu de souveraineté nationale auquel nous participons par des projets concrets et adaptés à la réalité du territoire.

Nous avons poursuivi le développement des transports et des mobilités adaptés à notre territoire et à sa population. Pour répondre aux attentes des habitants, nous avons amélioré le système de transport en commun de l'agglomération pour prendre en charge le nombre de plus en plus important d'usagers. De même, la mise en œuvre du plan vélo, l'installation de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire, ainsi que les investissements réalisés pour le covoiturage avec la création de nouvelles aires de covoiturage et le lancement d'une application dédiée sont autant de jalons pour le développement de notre territoire.

C'est grâce à une gestion rigoureuse de ses finances qu'Estérel Côte d'Azur Agglomération peut mener l'ensemble de ces projets structurants pour notre territoire, sans demander d'efforts supplémentaires à ses habitants.

C'est par l'engagement des 48 élus membres du Conseil Communautaire et le travail des 290 agents de l'agglomération qu'elle œuvre à préserver les intérêts de ses habitants et au développement des activités qui seront essentielles pour l'avenir de notre territoire.

Vous pouvez compter sur mon engagement constant à déployer des services de qualité et à l'écoute de vos préoccupations pour relever les défis qui s'imposent à notre territoire.

**Frédéric MASQUELIER**

PRÉSIDENT D'ESTÉREL CÔTE D'AZUR  
AGGLOMÉRATION  
MAIRE DE SAINT-RAPHAËL

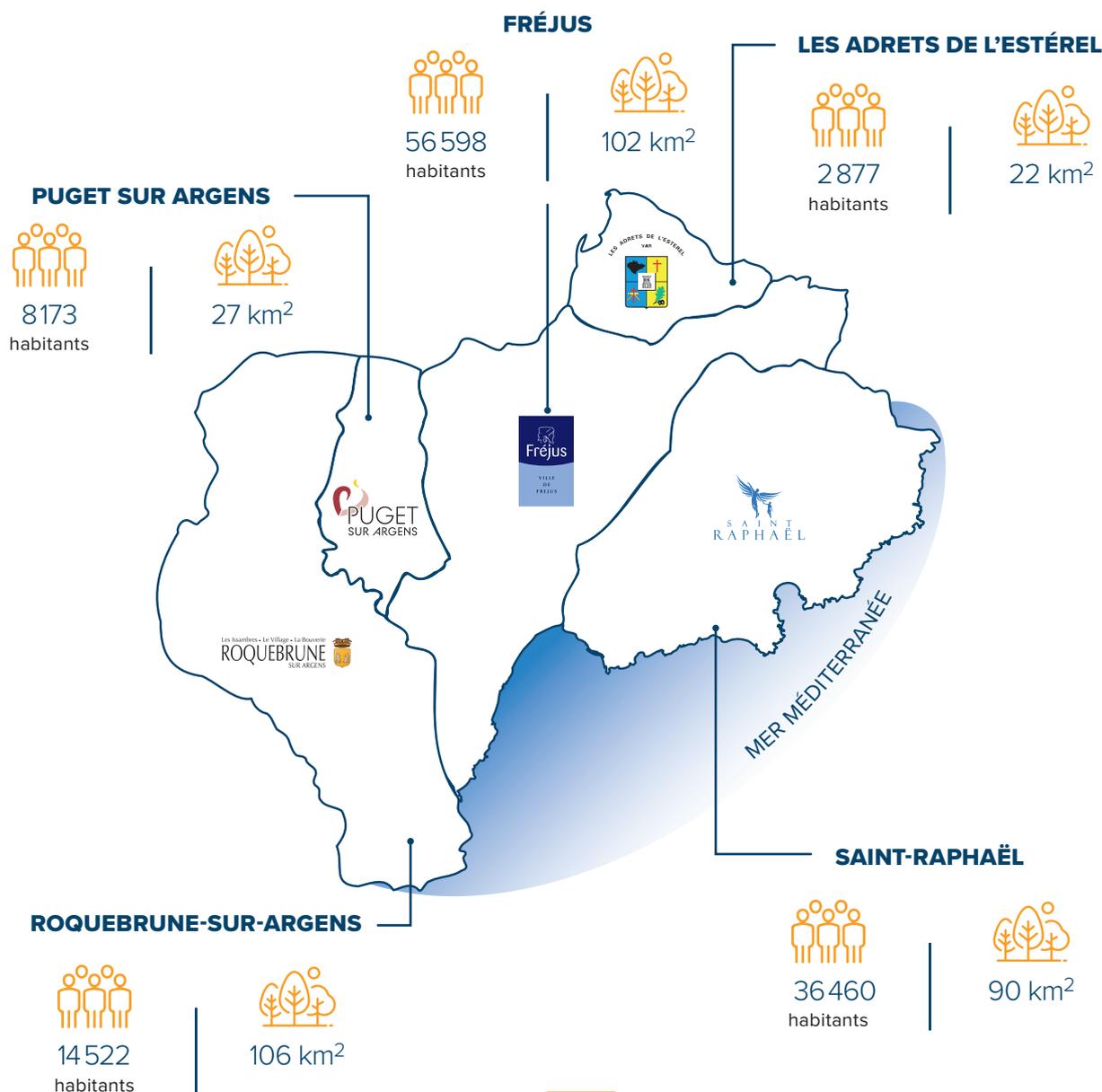
# LE TERRITOIRE

Au cœur de la Région Sud, située dans le Var, département le plus touristique de France, dans un cadre de vie extraordinaire, entre mer et soleil, Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Avec plus de 118 000 habitants, c'est la deuxième agglomération varoise par sa population et le poumon économique de l'Est-Var notamment grâce à ses 2 000 entreprises, ses 31 parcs d'activités et sa forte fréquentation touristique.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté d'agglomération est administrée par un Conseil communautaire composé de 48 élus et présidé par Frédéric Masquelier, maire de Saint-Raphaël. En 2023, son budget principal de fonctionnement était de 165 millions d'euros, en 2024 il sera de 170 millions d'euros.

Estérel Côte d'Azur Agglomération exerce des compétences obligatoires qui sont définies par la loi ainsi que différentes compétences optionnelles, au sein d'une liste fixée par le législateur, que les communes qui la composent choisissent de lui déléguer. Outre ces compétences définies par la loi, Estérel Côte d'Azur Agglomération exerce d'autres compétences dites facultatives, qui ont été transférées par les communes par votes lors des conseils communautaires.





118 630

habitants permanents

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source INSEE)



347 km<sup>2</sup>

de superficie



51 km

de littoral



23 400 ha

de forêt

### Les compétences obligatoires :

- le développement économique;
  - l'aménagement de l'espace communautaire ;
  - l'équilibre social de l'Habitat ;
  - l'accueil des gens du voyage ;
  - la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
  - la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
  - l'eau, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines ;
  - les transports.
- le service d'incendie et de secours (versement de la participation financière au fonctionnement du service d'incendie et de secours départemental) ;
  - les actions environnementales ;
  - la fourrière animale ;
  - les missions complémentaires à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (hors GEMAPI) ;
  - la participation aux actions de promotion du territoire, d'animation et d'éducation des jeunes par le sport de haut niveau et à forte audience médiatique ;
  - l'entretien et l'aide au fonctionnement d'une structure petite enfance multi accueil au centre hospitalier intercommunal de Fréjus Saint-Raphaël ;
  - l'aménagement numérique du territoire ;
  - la surveillance des plages en période estivale ;
  - la propreté urbaine ;
  - la création et gestion de la maison de l'Estérel ;
  - la réalisation d'un schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie ;
  - les spectacles vivants et médiation culturelle à destination du jeune public dans le cadre « d'Aggloscènes juniors » ;
  - les actions de maintien et de développement des activités agricoles ;
  - la création, le maintien et l'accompagnement de l'emploi par la formation et le soutien au développement de l'enseignement supérieur, le soutien en partenariat avec les communes et/ou d'autres organismes publics, à la gestion des bâtiments d'accueil du public notamment le musée des troupes de marine et la maison du combattant « Galliéni », la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et la création et la gestion de la maison France Services.

### Les compétences optionnelles\* :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

### Les compétences facultatives\*\*

Enfin, en complément des compétences obligatoires et optionnelles, des compétences facultatives sont exercées concernant :

- l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- la gestion d'un service d'hygiène et de santé intercommunal ;

\*Les compétences optionnelles : trois sont à choisir parmi un panel de compétences possibles.

\*\*Les compétences facultatives : selon l'EPCI, des compétences jugées pertinentes à l'échelle de son territoire peuvent être exercées en plus, sous réserve d'une définition précise de l'intérêt communautaire et du périmètre.

# LES ÉLUS

48

élus en 2023

La Communauté d'agglomération est administrée par un Conseil communautaire composé de 48 élus, également conseillers municipaux des différentes communes membres. Depuis le 11 juillet 2020, Frédéric Masquelier est le Président de la Communauté d'agglomération.

Le Président, les 14 Vice-Présidents et les 6 Conseillers délégués composent le Bureau communautaire qui assure certaines compétences déléguées par le Conseil communautaire.



LE PRÉSIDENT

**Frédéric MASQUELIER**

Maire de Saint-Raphaël



1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT

**David RACHLINE**

Maire de Fréjus



2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Paul BOUDOUBE**

Maire de Puget sur Argens

3<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Gérard CHARLIER  
DE VRAINVILLE**

Adjoint au maire de Fréjus

4<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Guillaume DECARD**

Adjoint au maire de Saint-Raphaël

5<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Charles MARCHAND**

Adjoint au maire de Fréjus

6<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

**Martine ARENAS**

Adjointe au maire  
de Puget sur Argens

7<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Stéphane ISEPPI**

Adjoint au maire de Saint-Raphaël

8<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

**Brigitte LANCINE**

Adjointe au maire de Fréjus

9<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

**Josiane CHIODI**

Adjointe au maire de Saint-Raphaël

10<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

**Françoise  
DELAUNAY KAIOMAR**

Adjointe au maire de Saint-Raphaël

11<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Didier LEMAITRE**

Conseiller municipal  
de Roquebrune-sur-Argens

12<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Nicolas MARTY**

Conseiller municipal de Saint-Raphaël

13<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT

**Gilles LONGO**

Adjoint au Maire de Fréjus

14<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

**Christian BESSERER**

Conseiller municipal  
de Roquebrune-sur-Argens

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

**Annie SOLER**

Conseillère municipale de Fréjus

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

**Cédrick HUMBERT**

Adjoint au maire de Fréjus

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

**Danièle LOMBARD**

Adjointe au maire de Saint-Raphaël

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

**Jean-Paul REGGANI**

Conseiller municipal  
des Adrets de l'Estérel

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

**Max BOYER**

Conseiller municipal de Saint-Raphaël

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

**Carine LEROY**

Adjointe au maire de Fréjus

# ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION : UN DESTIN EN COMMUN

## > LE PACTE DE GOUVERNANCE

Acte fondateur de la mandature, le Pacte de Gouvernance définit les modalités de la gouvernance de la Communauté d'agglomération pour 6 ans ainsi que les principes et les objectifs qui guident son action durant cette mandature. Adopté en 2021, il s'articule autour de trois axes.

### **Améliorer et optimiser le service rendu aux habitants en plaçant le citoyen au cœur de l'action des agents**

Estérel Côte d'Azur Agglomération a mis en place un contrat de confiance et de performance au sein des services de l'agglomération, au bénéfice des communes et de leurs habitants, favorisant un sentiment d'appartenance communautaire. Cela inclut le service commun des archives et des services informatiques, le développement des transports et de la mobilité ainsi que la centralisation de la collecte des déchets et la gestion de l'eau sur le territoire. Ces mesures visent à améliorer l'efficacité et l'économie tout en répondant aux attentes évolutives du tourisme, notamment en matière de transition écologique.

Des méthodes de travail plus exigeantes ont été adoptées, soutenues par un cabinet externe pour promouvoir la culture du résultat et de la transparence. Le recentrage sur des projets phares du Pacte de Gouvernance permet de privilégier l'aboutissement des projets plutôt que la multitude de projets entamés, mettant du temps à voir le jour.

### **Développer l'attractivité du territoire avec des investissements structurants**

Les investissements visent à développer l'attractivité du territoire tout en consolidant l'économie locale. Cela passe par la formation, notamment via le Campus connecté et des partenariats avec des organismes d'enseignement supérieur. La jeunesse est également prise en compte à travers des forums d'emploi et des initiatives de formation continue.

Le développement et la modernisation des parcs d'activités, ainsi que le soutien aux filières d'excellence comme l'agriculture, la santé ou le tourisme renforcent l'attractivité économique du territoire. Des investissements dans les infrastructures sportives et l'accueil d'événements internationaux contribuent également à accroître le rayonnement du territoire à l'échelle nationale comme internationale.

### **Renforcer la gestion des risques, la préservation de l'environnement naturel et les solidarités pour un territoire mieux protégé, durable et solidaire**

L'accessibilité est au cœur des préoccupations dans une collectivité où près de 57% des administrés ont plus de 60 ans, avec un renforcement des transports en commun pour prendre en compte cette évolution démographique, des aménagements cyclables pour tous et des initiatives pour les personnes à mobilité réduite, le tout dans des conditions de sécurité optimales.

La gestion des risques naturels est améliorée par la création d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

De nombreuses actions sont déployées pour promouvoir le développement durable, notamment à travers des mesures en matière de déchets, d'environnement, d'habitat et de gestion d'eau avec le système de REUT permettant la réutilisation d'eaux usées pour l'arrosage des espaces verts et des golfs. La politique sociale et urbaine vise à accompagner les habitants dans l'amélioration de leurs conditions de vie, tout en garantissant le respect de l'autorité publique et des biens communs.



## ➤ LA PROMENADE DES BAINS, LE PROJET PHARE D'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Estérel Côte d'Azur Agglomération s'engage dans le réaménagement de son bord de mer en le revalorisant pour en faire un atout touristique majeur.

La future Promenade des Bains s'étendra sur près de quatre kilomètres de Santa Lucia à Port Fréjus ainsi que sur le Front de mer des Issambres pour mettre en valeur cette longue baie et renforcer l'attractivité touristique du territoire et stimuler l'économie des trois communes concernées. Elle permettra de réduire l'empreinte de la voiture, de planter un ruban de verdure et d'ombrage. La promenade sera desservie par une ligne d'autobus électriques en site propre et accessible aux vélos.

Le réaménagement du Cours Guilbaud à Saint-Raphaël, comprenant l'installation de nouvelles pergolas pour les

commerces, la rénovation des façades, des revêtements de sol et des aménagements paysagers, s'est achevé en 2023. Pour le reste du projet, les études de conception sont terminées, et les travaux débutent à Saint-Raphaël en mars 2024, puis à Fréjus en octobre 2024. Les marchés de travaux voiries et réseaux divers ont été lancés, et les marchés publics liés à l'Épi Diana, les plantations, le mobilier urbain et le parking de la Place de la République seront également finalisés au cours du premier semestre 2024. À Roquebrune-sur-Argens, la première phase des travaux du Front de mer des Issambres a été validée, et la deuxième phase est en cours d'étude.



4 km

de bord de mer réaménagés



25 M€

pour la Phase 1  
(La première tranche des travaux concerne une partie du littoral de Saint-Raphaël)



27 M€

pour la Phase 2  
(Cette deuxième tranche est dédiée d'une part à l'ensemble de Fréjus-Plage et d'autre part au secteur de Beurivage à Santa Lucia pour Saint-Raphaël)



13 M€

pour le parking de la place de la République à Fréjus

Plus d'information : [esterelcotedazur-agglo.fr/la-promenade-des-bains](https://esterelcotedazur-agglo.fr/la-promenade-des-bains)

**Estérel**  
**côte d'azur**  
AGGLOMÉRATION

*Un destin en commun.*



# 1

## **DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ**

Soutenir le développement économique représente une priorité majeure pour la Communauté d'agglomération, avec une orientation axée sur les filières d'excellence spécifiques à notre territoire. Cela passe notamment par l'accompagnement des entreprises et des actions pour l'emploi et la formation mais aussi par la promotion des atouts touristiques du territoire, la dynamisation de l'agriculture et l'accroissement du rayonnement culturel et sportif d'intérêt communautaire pour constamment renforcer notre attractivité.

**31**  
parcs d'activités

**25 000**  
établissements

**47 000**  
emplois

**52**  
exposants pour  
la Journée de  
l'Entrepreneur

**1 200**  
visiteurs pour le  
Forum de l'Emploi  
Saisonnier et des  
Jobs étudiants

**14** organismes  
d'enseignement  
supérieur

## > DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE, EMPLOI ET FORMATION

La Direction du Développement Économique propose des prestations sur mesure en matière de développement économique aux chefs d'entreprise, aux porteurs de projets et aux jeunes entrepreneurs. Doté d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus, le service « Développement Économique » s'appuie ainsi sur l'expertise de projet de ses équipes pour répondre aux différents besoins et sollicitations des acteurs économiques. Ce schéma porteur est complété par différentes orientations stratégiques en faveur du développement du tourisme et des loisirs, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il a pour objectif également de préserver et de développer l'activité agricole locale. Avec un budget en 2023 de 1 124 383 € pour mener à bien ses missions, le service anime et développe un réseau partenarial avec les organismes d'accompagnement et de financement des entreprises, les associations des parcs d'activités, les réseaux économiques et les chambres consulaires. Il travaille en étroite collaboration avec le Tribunal de commerce, l'URSSAF, la Banque de France, la DGFIP, les banques, les experts comptables, les CCAS...

Le service « Développement Économique » organise également des événements tout au long de l'année comme la Journée de l'entrepreneur, le Forum du lycéen et de l'étudiant ou le Forum de l'emploi saisonnier. De plus, grâce à son Campus connecté, il offre la possibilité de poursuivre une formation d'enseignement supérieur à distance pour les jeunes du territoire en se rendant dans un lieu propice au travail studieux et proche du domicile.

En 2023, près de 40 organismes d'accompagnement d'entreprises se sont rendus à la Maison de l'Économie pour proposer des ateliers et des dispositifs autour

de la création de l'entreprise et de son développement, conduire des entretiens individuels, organiser des rendez-vous économiques. 450 demandes ont fait l'objet d'un accompagnement à la création en 2023. 3 045 visiteurs ont été renseignés par les agents de la Maison de l'Économie et aiguillés vers le bon interlocuteur.

Le portail économique [www.deveco.esterelcotedazur-agglo.fr](http://www.deveco.esterelcotedazur-agglo.fr) apporte des informations pratiques aux créateurs, repreneurs, chefs d'entreprise, associations professionnelles et partenaires institutionnels avec notamment la mise à disposition de formulaires de démarches simplifiées telles que celles relatives à la recherche du foncier ou à la localisation d'organismes de formation. Doté également d'un portail de formation en ligne, Estérel Côte d'Azur Formation, le service « Développement Économique » accompagne la montée en compétences des salariés et des chefs d'entreprise. Afin d'améliorer les mobilités des salariés, le service assure aussi la promotion de la plateforme « J'active ma mobilité » auprès des entreprises ou organismes de formation : [pda-esterel.yeswever.com](http://pda-esterel.yeswever.com)

### Les événements

Plusieurs temps forts ont rythmé cette année avec notamment le Forum de l'emploi saisonnier et des jobs étudiants qui a accueilli 1 200 personnes et 80 entreprises, le Forum du lycéen et de l'étudiant ou encore la 17<sup>e</sup> Journée de l'entrepreneur qui a regroupé 52 exposants et près de 350 visiteurs. Avec l'ambition de renseigner les visiteurs sur la création d'entreprise et de permettre les échanges, les acteurs économiques locaux (structures d'accompagnement, de financement, institutionnels, associations, organismes professionnels, espaces de coworking, les trois réseaux consulaires et l'UPV) se sont rassemblés à cette occasion.

## La formation

Depuis 2019, le premier « Campus connecté » de la région, installé dans le centre de Saint-Raphaël, permet à des étudiants de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur (1 500 formations disponibles) et de bénéficier d'un tutorat tout en restant sur le territoire. En 2023, les locaux situés à Saint-Raphaël ont accueilli 28 apprenants en études supérieures : 13 universitaires (L1 à L3), 1 en Master 2, 6 en BTS, 3 en Bachelor, 2 en MBA, 1 en Mooc et 2 en préparation à des concours.

## L'agriculture

Dans un contexte où l'agriculture locale est particulièrement contrainte (risque inondation, sécheresse, incendie, spéculation foncière, concurrence internationale...), la Communauté d'agglomération a souhaité entreprendre un programme ambitieux de soutien et de redynamisation afin de concourir à la préservation, à la sécurisation et au développement de l'agriculture sur son territoire. Pour exemple, une plateforme d'approvisionnement en circuits courts agricoles « le Drive fermier », a vu poser sa première pierre le 6 juillet 2023 à Puget sur Argens et verra le jour en 2024. Son objectif est de développer les circuits courts sur le territoire, permettant avant tout aux agriculteurs du territoire de vendre directement leurs produits, sans intermédiaire, à des prix leur assurant une juste rémunération, tout en restant accessibles et maîtrisés pour le consommateur.

Enfin, Estérel Côte d'Azur Agglomération met en œuvre son Projet Alimentaire Territorial

(PAT) proposant une initiative ambitieuse visant à intégrer une approche globale et transversale du système alimentaire au sein du territoire, en tenant compte des orientations stratégiques existantes telles que le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et le contrat local de santé (CLS).

La croissance démographique (héliotropisme des seniors) et l'urbanisation croissante exercent une forte pression sur les terres agricoles, ce qui peut compromettre la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques. De plus, l'urbanisation accrue dans le bassin versant peut aggraver le risque d'inondations des plaines agricoles fertiles.

Pour répondre à ces défis, le PAT a établi plusieurs mesures. La charte anti-cabanisation en cours d'élaboration et accepté par le préfet, vise à limiter l'étalement urbain et à protéger les terres agricoles des constructions non conformes. Le fonds agricole destiné à soutenir les investissements des agriculteurs permet d'aider la modernisation des pratiques agricoles et de renforcer l'adaptation face aux changements climatiques. Enfin, la mise en place d'une plateforme de circuits courts favorise la vente directe des produits locaux, ce qui contribue à dynamiser l'économie locale tout en réduisant les émissions liées au transport alimentaire. Ces mesures représentent un point de départ prometteur pour un PAT qui vise à renforcer la durabilité du système alimentaire local, à protéger les terres agricoles et à améliorer la gestion des défis environnementaux et démographiques.

1534

commerces de proximité

350

hectares pour 31 parcs d'activités  
Une quarantaine d'entreprises « pépites » innovantes et internationales avec un savoir-faire particulier, sur des activités industrielles, cosmétiques, commerciales ou même agricoles.

38 431

emplois

25 000

établissements productifs

près de  
**4 M€**  
de budget

## > L'ÉQUIPEMENT CULTUREL ET LA CULTURE POUR TOUS

519 203€  
de recettes  
(billetterie)

47  
spectacles

77  
autres manifestations  
Dont 14 spectacles  
dédiés au jeune  
public dès 3 ans

29 714  
spectateurs

1 492  
adhérents (différentes  
cartes)

90,2%  
de remplissage

39  
mécènes

7 035  
jeunes en  
projet culturel

La Communauté d'agglomération assure, à travers une régie, le financement et la gestion du Théâtre Le Forum Estérel Côte d'Azur. Cet équipement culturel propose une programmation variée dans les différents domaines du spectacle vivant. Il soutient également, notamment via des résidences, la création artistique.

La saison 2022/2023 a été riche en programmation et en rencontres. La programmation a intégré des temps de rencontres avec les artistes et des ateliers de pratique, destinés notamment au jeune public et aux scolaires, parallèlement à une saison de spectacles pluridisciplinaires qualitative et à des actions culturelles toujours déployées sur l'ensemble du territoire.

Nouveauté pour cette saison, initiée depuis 2023, la suppression des abonnements au profit d'un programme de cartes d'adhésion qui a connu un franc succès, avec un taux de fréquentation record, répondant aux souhaits du public.

Tout au long de cette saison, le Forum a proposé des spectacles de toutes les disciplines artistiques et pour tous les publics. La programmation s'est étendue aussi à d'autres rendez-vous avec le public, notamment en doublant les ateliers de danse et les rencontres avec les artistes sous forme d'« apéro artistiques ». Côté musique, Enrico Macias a ravi le public, les plus petits ont apprécié Aldebert, le groupe de jazz The Amazing Keystone Big Band, sans oublier la

musique classique avec l'Orchestre National de Cannes. Du côté de la danse, pas moins de 7 spectacles ont jalonné la saison, dans des styles très différents. Enfin, coté théâtre, tous les genres ont été représentés, du classique avec « La Tempête » de Shakespeare en passant par la comédie ou des pièces plus contemporaines.

Le Théâtre développe également des actions d'Éducation artistique et culturelle. Chaque saison, cette mission s'incarne particulièrement à travers la programmation destinée au jeune public. Une programmation pluridisciplinaire qui permet de rencontrer toutes les disciplines des arts vivants. En 2022/2023, 55 représentations, parmi 14 spectacles, ont été dédiées au « jeune public » (soit 44 séances en temps scolaire et 11 hors temps scolaire). L'équipe du Forum a accueilli 7 035 jeunes et 772 adultes accompagnateurs. Également 12 spectacles ont été proposés aux plus jeunes avec 24 séances scolaires qui s'adressent aux enfants à partir de 3 ans jusqu'aux lycéens, avec des formes très variées et des thématiques comme le bonheur ou la rentrée en 6<sup>e</sup>. Pour cette saison, le théâtre a accueilli 4 résidences artistiques permettant à des compagnies de créer leurs prochains spectacles. Enfin, le Forum a fait peau neuve avec une nouvelle identité graphique et une grille tarifaire, largement appréciées par le public.

# 16 M€

de nuitées touristiques  
(source flux vision tourisme)

## > **TOURISME**

Le territoire de 347,2 km<sup>2</sup> dispose de remarquables richesses qui attirent chaque année de très nombreux touristes. Avec 51 km de bord de mer, de plages et de criques et plus de 3 000 heures d'ensoleillement par an, les communes de la Communauté d'agglomération proposent un tourisme balnéaire, de nature, grâce notamment au massif de l'Estérel, mais offrent aussi un tourisme sportif et culturel, associé à une large gamme d'hébergements. Le tourisme est la première activité économique du territoire et le premier employeur. En 2023, c'est plus de 16 millions de nuitées enregistrées sur le territoire, tandis que le Var accueille 81 millions de nuitées par an, soit le 1<sup>er</sup> département de France en termes de nuitées (hors Paris).

Pour valoriser ses atouts auprès d'une clientèle nationale et internationale et renforcer sa visibilité, la Communauté d'agglomération travaille étroitement avec l'agence de développement et de promotion touristique «Estérel Côte d'Azur Tourisme» qui regroupe 4 communes : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens et Saint-Raphaël. L'agglomération cotise en tant que membre de l'association et pour le compte des offices de

tourisme. Le reversement de la taxe de séjour est fait aux offices de tourisme classés (Fréjus, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël) et l'Office de Tourisme Intercommunal regroupant Les Adrets de l'Estérel et Puget sur Argens.

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de Puget sur Argens - Les Adrets de l'Estérel, aux côtés des offices de tourisme des stations classées (Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël), est chargé de l'accueil et de l'information aux vacanciers. Il présente des brochures valorisant l'offre touristique, assure une présence sur les réseaux sociaux, ainsi que l'animation du réseau des professionnels du secteur et la vente de la billetterie du réseau de transport d'Estérel Côte d'Azur Le Bus. Dans le même temps, tout au long de l'année des animations gratuites sont proposées permettant de découvrir les villes des Adrets de l'Estérel et de Puget sur Argens (balades commentées, chasse au trésor, atelier bouturage, ateliers d'Halloween, animations de Noël...). Pendant la saison estivale, l'OTI offre également un accueil «hors les murs» permettant de renseigner le touriste sur son lieu de vacances.

4 000  
anneaux de plaisance

2 millions  
de touristes par an

69 246  
lits touristiques

Près de 1 Md€  
de retombées  
économiques

332 000 €  
de cotisation versée  
à l'agence de  
promotion touristique  
Estérel Côte d'Azur





## **VIVRE ET HABITER**

Transports, propreté urbaine, santé, habitat, solidarités... la Communauté d'agglomération intervient dans des domaines essentiels de la vie quotidienne des habitants avec pour objectif premier la satisfaction des habitants en apportant le meilleur service au meilleur coût.

+ 24%  
de voyageurs sur  
le réseau Estérel  
Côte d'Azur  
Agglomération Le Bus

2 618 658 km  
parcourus sur  
le réseau Le Bus

2 460 686  
voyages

741  
arrêts de bus dont  
156 PMR

25  
lignes urbaines

39  
services scolaires

54%  
des abonnés du Pass  
Solidaire ont trouvé  
un emploi grâce à  
une mobilité adaptée

47  
bornes de recharge  
électrique

90,2 km  
d'aménagements  
cyclables sur  
le territoire

+ 23%  
de stationnements vélo

+ 11 M€

de budget consacrés aux transports et à la mobilité

## > TRANSPORTS ET MOBILITÉ

« Autorité organisatrice des mobilités », la Communauté d'agglomération gère tout d'abord le réseau Estérel Côte d'Azur Agglomération Le Bus, qui dessert les 5 communes du territoire. Elle adapte en permanence son offre afin d'améliorer la desserte et les services. Le service Transports et Mobilité a également vocation à développer des offres complémentaires de mobilité pour assurer une desserte équilibrée du territoire : bornes de recharge électrique, pistes cyclables, covoiturage, handibus, aires de covoiturage, développement des lignes de bus, navettes estivales...

En 2023, plusieurs actions et réalisations importantes ont été menées dans le domaine de la mobilité et des transports : l'agglomération a poursuivi le développement de l'offre de transport, notamment scolaire et estivale, le renouvellement de la navette *Julii* en juillet et août de Port-Fréjus à Santa Lucia, la création d'un guide touristique avec le plan du réseau de bus ou encore la création d'un Pass'solidaire pour les personnes en difficultés financières. Par ailleurs, elle suit la mise en œuvre des travaux d'aménagement des pistes cyclables du Schéma Directeur

Vélo dans les communes : cette année a vu la création de plus de 90 km de pistes cyclables et l'installation de 447 stationnements pour les vélos, dont l'installation d'abris à vélos sécurisés dans les gares SNCF. Pour ce qui concerne l'accessibilité, le service handibus a été créé pour les personnes à mobilité réduite. Ce sont désormais 156 arrêts de bus qui se trouvent accessibles aux personnes à mobilité réduite. La plateforme participative citoyenne « J'active ma mobilité » a été déployée permettant de mieux connaître les déplacements quotidiens des administrés pour mieux répondre à leurs besoins, des entreprises et des administrations sur le territoire et de proposer des solutions de mobilité adaptées aux besoins : après avoir instruits 730 questionnaires, 26 entreprises ont été référencées pour lancer leur plan de mobilité employeur (4 000 employés).

Estérel Côte d'Azur Agglomération a inauguré début janvier 2023 la pose des 10 premières bornes de recharge pour les véhicules électriques. Fin 2023, le territoire comptait 47 bornes installées, ce qui a permis d'économiser 155 tonnes de CO<sub>2</sub>. Enfin, l'agglomération a lancé son application de covoiturage « Klaxit » avec une campagne d'incitation financière pour les covoitureurs.

# + 35 M€

Coût de la collecte des déchets ménagers, de leur traitement et de la gestion des déchèteries

## > PROPRETÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération gère, pour ses villes membres, la collecte des déchets ménagers et assimilés, les déchèteries et la propreté urbaine. Dans le cadre de ces activités, le service se doit de concilier la satisfaction des usagers et l'intégration des enjeux économiques (maîtrise des coûts), tout en tenant compte du contexte réglementaire évolutif (lié aux enjeux sociétaux et environnementaux), de la gestion et de la prévention des déchets.

Elle finance également le traitement et la valorisation des déchets ménagers, à travers son étroite collaboration avec le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV), qui assure cette mission.

Estérel Côte d'Azur Agglomération concourt, par le développement de sa politique de prévention et de gestion des déchets, à la protection de l'environnement et de la santé humaine. Dans ce cadre, 3 objectifs stratégiques ont été assignés à la Direction de la Propreté et de la Valorisation qui s'inscrivent dans les politiques de transition écologique, de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire :

- renforcer la prévention des déchets par la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document fixe pour 6 ans des objectifs de réduction de la production de déchets ménagers sur le territoire et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. L'objectif est de réduire la production des déchets ménagers et assimilés par habitant de 20% en 2027 par rapport à 2015. La Communauté d'agglomération développe aussi, en lien avec le SMIDDEV, des actions de sensibilisation auprès des usagers : - 12,6% de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2023 par rapport à 2015 et - 9,5% par rapport à 2022 ;

- augmenter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets, par une approche complémentaire des filières de traitement et pour le développement du réemploi à travers des structures d'économie sociale et solidaire : le taux de valorisation des déchets ménagers est de 54% pour Estérel Côte d'Azur Agglomération en 2023 ;
- garantir la qualité du service public dans une démarche de satisfaction et de confiance des usagers tout en maîtrisant les coûts et en intégrant les exigences réglementaires.

Dans cette perspective, de nombreuses actions ont été réalisées en 2023 : une participation active à divers programmes et réunions de coopération territoriale avec le programme européen *Life IP Smart Waste PACA*, la mise en place de cendriers de rue, l'instauration d'un seuil d'exclusion à 8000 litres pour la collecte des déchets ménagers et assimilés afin de ne pas faire porter le coût de ramassage des déchets des professionnels aux particuliers, la mise à disposition gratuite de compost en déchèteries, la création d'un logiciel centralisé des déchèteries pour les particuliers et les entreprises afin de mieux connaître la fréquentation et adapter le service, et le déploiement des points d'apport volontaire (colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées). Le territoire compte 119 points d'apport volontaire, emballages, ordures ménagères, verres, cartons. 71 points de collecte des textiles sont implantés récoltant 278 tonnes de textiles en 2023.

Pour 2024, la Communauté d'Agglomération poursuit le déploiement des actions prévues au PLPDMA, les actions de lutte contre les mégots jetés dans la nature, déploie l'aménagement des zones de réemploi, lance le projet « familles zéro déchets » et accompagne les établissements scolaires contre le gaspillage alimentaire.

145 tonnes  
de biodéchets  
collectées

5000  
cendriers de  
poches distribués

278 tonnes  
de textiles collectées

+ de 8,2 M€  
Coût de  
la propreté urbaine

72  
agents sur le terrain  
œuvrent chaque jour  
au maintien de  
la propreté et de  
la salubrité publique  
en assurant la  
collecte des déchets  
ménagers,  
le fonctionnement  
des déchèteries et  
les missions de  
propreté urbaine

# 4826

certificats de vaccinations délivrés

## > SANTÉ, VACCINATION ET PRÉVENTION

Le service Santé, Vaccination et Prévention d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et le Conseil Départemental du Var mettent en œuvre la politique vaccinale nationale sur les 5 communes qui forment l'agglomération. Celle-ci comprend le contrôle du schéma vaccinal des administrés et la proposition de la mise à jour des vaccinations grâce aux séances gratuites de vaccination proposées chaque mois pour les administrés de plus de 6 ans.

Le service organise également des Rencontres Santé-Prévention sous le format d'une rencontre par mois à destination des parents de jeunes enfants ou d'adolescents, des seniors et de tous les publics. Il participe aussi à des actions de prévention contre diverses maladies et risques en lien avec les villes et ses partenaires (Octobre rose, Mars bleu, Journée internationale du diabète, gestes qui sauvent...).

De plus, le service Santé, Vaccination et Prévention garantit le suivi vaccinal de la population contre les maladies infectieuses. En 2023, 559 personnes ont été vaccinées et une séance de vaccination contre la grippe a été organisée dans les locaux de la Communauté d'agglomération et dans les 5 communes. Concernant la vaccination

contre les infections liées au papillomavirus humain (HPV), le service a observé une très forte augmentation dans le service en 2023 (+ 600%). La forte mobilisation du service lors du contrôle du schéma vaccinal des enfants de 11 ans mais aussi l'éducation à la santé lors des actions extérieures ont permis de promouvoir cette action.

Enfin, cette année a été mis en place le Contrat local de Santé dont la vocation est d'inscrire la santé dans toutes les priorités locales et de permettre aux pouvoirs publics et aux acteurs locaux d'agir sur les déterminants de la santé : il est ainsi un outil de lutte contre les inégalités sociales et de promotion de la santé à l'échelle du territoire. Le Diagnostic Local de Santé préalable permet de définir les priorités à développer en matière de santé sur le territoire pour les cinq années à venir. Le comité de pilotage du CLS a réuni en décembre dernier 25 professionnels du territoire issus des institutions signataires du futur contrat : il a alors validé le Diagnostic Local de Santé et acté les 5 axes stratégiques de ce contrat, à savoir la santé mentale, la santé environnementale, le bien vieillir, l'accès aux soins et l'accès à la prévention et à la promotion de la santé. Les ateliers et les analyses se poursuivent en 2024.

## ➤ HYGIÈNE ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les missions du service d'Hygiène et Santé environnementale consistent à promouvoir et à préserver la santé de l'être humain et la protection de son environnement.

Pour ce faire, les agents réalisent des visites d'inspection dans des domaines variés : la salubrité de l'habitat, la vérification du respect des règles d'hygiène alimentaire et de leur application concernant la préparation, la distribution, le transport et la conservation des denrées dans les restaurants ou points de vente à emporter, la lutte contre les nuisances sonores émanant des activités professionnelles comme le tapage nocturne, ainsi que les pollutions environnementales, le suivi de la qualité de l'air et le contrôle de la qualité des eaux de baignade.

Des campagnes d'évaluation de la qualité de l'air notamment sur le risque lié au radon ont été engagées en 2023 avec la distribution de kits de mesure disponibles pour les administrés sur simple demande. L'ensemble des résultats était inférieur au seuil critique des 1000 becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>).

Concernant la santé environnementale, la loi climat et résilience introduit un critère de performance énergétique minimal dans la définition du logement décent : ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les logements très énergivores (classés G+) ne peuvent plus être loués. De plus, deux nouveaux décrets, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, établissent des règles pour l'entretien des équipements de chauffage et de cuisine ainsi que pour l'hygiène des logements.

Enfin, de par son attraction touristique, Estérel Côte d'Azur Agglomération veille particulièrement au respect et à la sécurité sanitaire concernant les métiers et commerces de bouche du territoire en effectuant des contrôles inopinés ou planifiés avec les inspecteurs en hygiène de la Direction Départementale de

la Protection des Populations (DDPP). En 2023, 267 contrôles du respect des règles d'hygiène alimentaire ont été réalisés dont 148 contrôles inopinés. Le service hygiène a également pour mission d'accompagner et de conseiller les professionnels avant toute ouverture ou réalisation de travaux, et ce, conformément à leur demande.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la création d'une police unique sanitaire des aliments, la réalisation de certaines inspections en matière de sécurité sanitaire des aliments est déléguée à des organismes tiers qui œuvrent pour le compte de l'État. Les mesures administratives et pénales continueront d'être gérées par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la DDPP n'intervient dans l'agglomération d'Estérel Côte d'Azur qu'à la demande du préfet, en coordination avec le SIHSe (Service Intercommunal Hygiène et Santé Environnementale).

Une répartition des commerces à inspecter a été établie pour l'année 2024 entre la DDPP du Var et le SIHSe, confiant certains types d'établissements au bureau d'études VERITAS. Les établissements concernés en délégation à VERITAS comprennent notamment les boucheries, charcuteries, fromageries, poissonneries, pâtisseries, glaciers, confiseurs et chocolatiers. Cette répartition existe déjà depuis plusieurs années et n'empêche pas l'intervention du SIHSe au besoin dans ces établissements.

La collaboration du service Hygiène et Santé de l'agglomération avec les services de l'État, notamment le suivi des dossiers par le Procureur de la République, a été saluée par les autorités, et ainsi remerciée pour son bon fonctionnement et la qualité des procès-verbaux dressés, malgré une forte charge de travail.

---

234

signalements concernant l'habitat

---

31

signalements concernant le bruit

---

110

demandes d'avis consultatifs sur des permis de construire, permis d'aménager ou demandes préalables ont été traitées.

---

185

analyses ont été réalisées concernant la qualité des eaux de baignade dont 123 de bonne qualité, 43 de qualité moyenne et 19 de mauvaise qualité.

# 738 401 € HT

de travaux réalisés pour les entreprises du territoire pour la réhabilitation du parc privé.

## > HABITAT

353

Logements  
Locatifs Sociaux  
Supplémentaires  
– 283 LLS  
sur la commune de  
Fréjus  
– 61 LLS sur  
la commune de  
Roquebrune-  
sur-Argens  
– 9 LLS sur  
la commune de  
Saint-Raphaël

215

Livraison de  
logements locatifs  
sociaux neufs au  
cours de l'année  
2023 répartis  
comme suit :  
– 119 LLS sur la  
commune de Fréjus  
– 29 LLS sur  
la commune de  
Saint-Raphaël  
– 67 LLS sur la  
commune de Puget  
sur Argens

77

logements concernés  
par l'amélioration  
de la performance  
énergétique de leur  
copropriété

58

logements privés  
renovés grâce au  
programme « Rénover  
pour Habiter Mieux ».  
Un gain énergétique  
estimé à 54% sur  
l'ensemble des  
projets de rénovation.

Le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 fixe, pour six ans, les objectifs et les principes d'une politique qui vise à répondre aux besoins en logement et en hébergement. Il vise également à favoriser le renouvellement urbain et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il assure une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les 5 communes et au sein des quartiers d'une même commune.

En 2023, 353 logements locatifs sociaux supplémentaires ont été financés et 215 nouveaux logements locatifs sociaux neufs ont été livrés. Une aide de 2 910 500 € a été allouée par l'État aux bailleurs sociaux. 13 garanties d'emprunts pour un total de 43 146 302 € permettant l'ajout de 70 logements au contingent de l'agglomération.

Pour promouvoir la rénovation et le conventionnement des logements privés, plusieurs initiatives ont été mises en place : le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénover pour Habiter Mieux », lancé en septembre 2017, visait à encourager les propriétaires privés à rénover leurs logements grâce à des aides financières et un accompagnement personnalisé. Bien que le programme ait officiellement pris fin en septembre 2022, un soutien a été maintenu jusqu'en janvier 2023 pour finaliser les derniers projets. Durant l'année 2023, 58 projets de rénovation ont été financés, dont certains ont ciblé le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, ainsi que la réduction de la précarité énergétique. Quelques propriétaires bailleurs se sont également engagés à pratiquer des loyers sociaux sans qu'il n'y ait besoin de travaux. Les financements, provenant notamment de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de la Communauté d'agglomération, ont contribué à hauteur de 387 570 € pour soutenir ces initiatives.

Des actions spécifiques ont également été menées pour les copropriétés. En partenariat avec l'AREVE (Agence de Rénovation Énergétique de l'Est-Var) et Citémétrie (bureau d'études et de conseil spécialisé dans l'habitat), des séances d'information ont été organisées auprès des syndicats pour promouvoir la rénovation énergétique, notamment dans le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. La réalisation des travaux de rénovation énergétique dans la copropriété « l'Atlantis » à Fréjus, comprenant 77 logements, a été une étape marquante. De plus, une délibération du Conseil communautaire en décembre 2023 a entériné la création d'une subvention de 5% des travaux réalisés aux syndicats de copropriétaires pour encourager la rénovation énergétique.

En vue de relancer ces initiatives en 2024, une étude pré-opérationnelle a été menée sur les années 2022 et 2023. Cette étude, validée en comité de pilotage, propose deux axes d'action : le renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénover pour Habiter Mieux » sur trois ans, incluant une nouvelle focalisation sur la rénovation énergétique des copropriétés, et le lancement d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) pour soutenir les copropriétés fragiles ou en difficulté. Ces initiatives visent à poursuivre l'engagement en faveur de la rénovation des logements privés et des actions pour améliorer l'efficacité énergétique, tout en fournissant un accompagnement adéquat aux propriétaires et aux copropriétés concernés, prenant ainsi en compte les contraintes réglementaires limitant les possibilités de nouvelles constructions (loi littoral, ZAN etc.).

# 3 471 832 €

consacrés aux associations du territoire

## > SOLIDARITÉS, ASSOCIATIONS

Les missions du service Solidarités se concentrent sur deux compétences communautaires : l'accueil des Gens du Voyage et l'action sociale d'intérêt communautaire. En outre, le service gère administrativement les demandes de subventions adressées à l'Établissement (hors Développement économique et Politique de la Ville), en assure le suivi financier en collaboration avec le service Finances et garantit la bonne exécution des conventions signées. Cette année, le service a été renforcé grâce au recrutement de deux chargées de coopération, l'une pour les Publics dits « spécifiques » et l'autre sur les thématiques liées à la Petite Enfance et à l'Enfance œuvrant en étroite collaboration avec les communes.

Plusieurs ateliers et réunions thématiques tout au long de l'année ont permis d'identifier les partenaires, d'échanger sur l'accessibilité

et les besoins communs sur le Handicap, l'inclusion ou le secteur de la petite enfance. Ces rencontres entre les professionnels, les réseaux concernés et la Communauté d'agglomération se poursuivront en 2024 grâce aux groupes de travail, aux formations mutualisées et la création de guides.

Pour l'accueil des Gens du Voyage, le service assure le stationnement estival de groupes sur l'aire de grand passage La Palissade à Fréjus, tout en respectant les limites des pouvoirs de police spéciale des Maires. Pour l'action sociale d'intérêt communautaire, le service met en œuvre la Convention Territoriale Globale (CTG) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var, et pilote également la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) ainsi que le dispositif ACCEO pour les sourds et malentendants.

17

associations « sport »

1

association « cause animale »

5

associations « citoyenneté »

9

associations « culture »

3

associations « environnement »

4

associations « handicap »

18

associations « sociales »

177368 €

pour la mise aux normes de l'aire d'accueil des Gens du Voyage

15  
matches *Liqui Molly Starligue*  
(Championnat de France masculin de handball) du Saint Raphaël Var Handball avec retransmission TV : 24 169 spectateurs avec une moyenne de 1611 spectateurs par match

1400  
participants au tournoi de judo « kodokan challenge »

102  
événements et réunions organisés au salon d'honneur du Palais des Sports

1 700  
spectateurs pour le Festival Mondial de rugby amateur avec 6 matchs internationaux (Irlande, Tonga, Écosse, Afrique du Sud, Roumanie)

1 400  
participants aux 5 tournois dont le tournoi « Léo Chatoyant »

15  
matches de rugby Fédérale 2 de rugby

1694  
spectateurs Match international de rugby M18 France / Italie

24 à 28  
entraînements par semaine pour 2 089 heures d'utilisation pour le palais des sports

14  
entraînements par semaine au stade Eugène Rossi soit 1 142 heures d'utilisation

960 000 €  
SRVHB (handball)

760 000 €  
Étoile (Football)

285 000 €  
CARF (Rugby)

200 000 €  
FVV (Volley masculin)

20 000 €  
(Fréjus international pétanque)

# 2 341 290 €

de subventions accordées pour le Sport

## » DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES PRATIQUES SPORTIVES

La Communauté d'agglomération est en charge de la création, de la gestion et de l'entretien d'équipements sportifs. Elle concourt au financement des grands clubs accueillant des équipes intercommunales évoluant à haut niveau (Handball, Football, Rugby) et participe aux actions de promotion du territoire, d'animation et d'éducation des jeunes par le sport de haut niveau et à forte audience médiatique. Le service « Équipements sportifs » gère 2 principaux équipements sportifs intercommunaux qui

sont le stade Eugène Rossi principalement dédié à la pratique du Rugby, et accueillant son club résident le Club Athlétique Raphaëlo-Fréjusien (CARF) qui évolue à son plus haut niveau en Fédéral 2, ainsi que le Palais des Sports Jean-François Krakowski, qui offre une programmation de handball de très haut niveau, possède une capacité d'accueil de 2 500 places, dont 40 places pour les personnes à mobilité réduite. L'équipe de Handball de Saint-Raphaël est actuellement 7<sup>e</sup> au championnat de 1<sup>re</sup> division.

# 3

## **PRÉSERVER ET AMÉNAGER**

L'agglomération protège les habitants du territoire face à des risques tels que les inondations et les accompagne aussi au quotidien en garantissant la fourniture d'une eau de qualité ainsi que le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales urbaines. Elle mène également des actions pour protéger le territoire en favorisant une mise en valeur de l'environnement tout en les préservant.

## » PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS

# 13 M€

consacrés aux dépenses d'investissement  
pour la GEMAPI (Gestion des Milieux  
Aquatiques et Prévention des Inondations)

+ de 192 ha  
de zones urbaines  
sont fortement  
exposés au risque  
inondation sur les  
communes de Fréjus  
et Saint-Raphaël

220 km  
de cours d'eau  
principaux sont  
recensés sur  
le territoire

5,2 M€ HT  
de coût des travaux  
pour l'écrêteur  
de crue de l'Aspé

2,7 M€ HT  
de coût des travaux  
pour le bassin  
de Vaulongue

Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est particulièrement vulnérable face aux intempéries et aux aléas climatiques. Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la Communauté d'agglomération fait de la prévention contre les inondations un de ses sujets prioritaires pour réduire la vulnérabilité du territoire. Engagée notamment dans le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel, elle intervient sur tout le territoire pour assurer de multiples missions.

La prévention des inondations comprend des actions d'exploitation et de surveillance des ouvrages hydrauliques et des zones protégées, de contrôle et d'étude des zones inondables, d'entretien et de restauration des cours d'eau et le développement du système d'annonce de crue existant.

De plus, dans le cadre de l'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques du territoire, l'Agglomération assure depuis 2001, le contrôle et l'entretien des tronçons hydrauliques sous sa responsabilité, missions exercées auparavant par les communes. La plupart des travaux, des entretiens et des réfections est réalisée par des prestataires privés du fait de l'importance et de la particularité de certaines opérations, notamment sur les ouvrages hydrauliques soumis à une réglementation lourde et contraignante. Toutefois, les missions d'entretien courant de ces ouvrages sont réalisées quotidiennement par les agents en régie : débroussaillage, nettoyage, désensablement. L'entretien des cours d'eau est une action prioritaire en matière de prévention des inondations afin d'éviter la formation d'embâcles. 220 kilomètres de cours d'eau principaux sont recensés sur le territoire. Plus de 40 kilomètres de ces cours d'eau concernent des enjeux majeurs et sont entretenus par la Communauté d'agglomération et par trois syndicats : le syndicat de la Garonnette, le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) et le Syndicat Mixte Inondations Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE).

Les vingt dernières années nous rappellent à quel point notre région est soumise au risque inondation. Les intempéries de 2006, 2010, 2011, 2012, 2015 et de la fin

d'année 2019 ont mis en lumière la nécessité d'accentuer les actions de communication et de sensibilisation auprès de tous types de publics et d'augmenter les investissements structurants en lien étroit avec les services de l'État.

Par ailleurs, Estérel Côte d'Azur Agglomération finance d'importants travaux de protection au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel. En 2023 notamment, le bassin écrêteur de crues de Vaulongue à Saint-Raphaël a été achevé tandis que les travaux de construction du barrage de l'Aspé, à Saint-Raphaël ont également continué avec une mise en service prévue pour la fin d'année 2024. Ces deux ouvrages écrêteurs, déclarés d'utilité publique avec l'agrément environnemental, sont destinés à contenir les crues de la Garonne. Dans le même temps sur le bassin versant de la Garonne, du Pédégal et du Valescure, la modernisation du système d'avertissement des crues s'est poursuivie. Le projet de protection de la Zone de la Palud s'accélère avec les acquisitions foncières, et l'avancée des études environnementales et des dossiers réglementaires.

Afin d'aider les habitants à se protéger contre les inondations, des diagnostics de vulnérabilité pris en charge par l'agglomération sont proposés au titre du dispositif de prévention-inondation. Tout particulier peut solliciter l'expertise d'un professionnel afin de protéger son bien des intempéries. Un accompagnement est proposé afin de déposer une demande de subvention pour financer la réalisation des travaux. La prise en charge par l'État peut atteindre 80% du montant des travaux. Depuis 2022, 190 diagnostics ont été réalisés, 15 dossiers de travaux ont été déposés et validés, et 2 dossiers d'acquisition sont en cours.

D'autres études ont été engagées, notamment pour obtenir l'état de vulnérabilité des plages de Fréjus et de Saint-Raphaël face aux aléas « submersion marine » et « érosion côtière ». Un programme est en cours de réalisation afin de proposer un aménagement sur ce secteur très urbanisé. Des études sur les risques de submersion marine ont aussi été lancées pour préconiser des protections dans le secteur de la future Promenade des Bains.

## ➤ AMÉNAGEMENT : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

La Communauté d'agglomération est engagée dans divers schémas stratégiques d'aménagement du territoire. Son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en 2017, est le document d'urbanisme structurant de l'agglomération. Il sert de cadre de référence pour l'organisation de l'espace en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et de prise en compte de l'environnement. Il intègre l'ensemble des documents intercommunaux comme les Plans Locaux d'urbanisme, le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains ou encore le Plan Climat Air Énergie Territorial.

L'agglomération assure le suivi et l'évolution du SCoT en fonction des évolutions législatives et réglementaires et assure sa cohérence avec les documents de planification de rang supérieur tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région.

**Depuis son approbation le 11 décembre 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a connu plusieurs évolutions :**

- la modification simplifiée n°1 approuvée le 24 septembre 2018 a rectifié une erreur matérielle de cartographie du document d'orientations et d'objectifs qui plaçait le secteur du Fournel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens en espace agricole structurant ;
- la modification de droit commun n°1 approuvée le 25 mars 2021, a substitué une urbanisation nouvelle, complémentaire, à vocation économique (Pôle Safari), au site d'urbanisation nouvelle, complémentaire, à vocation d'habitat (Capitou Fréjus) ;
- la modification de droit commun n°2 approuvée le 21 septembre 2021 a défini les modalités d'aménagement du périmètre de création et d'influence directe du nouvel itinéraire routier Fréjus le Colombier / Puget sur Argens A8 ;
- la modification simplifiée n°2 a été engagée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour mettre en œuvre les modalités d'application de la Loi Littoral modifiée par la Loi ELAN N° 2018-1 021 du 23 novembre 2018.

En 2023, les procédures de simplification se sont poursuivies avec la mise à disposition du public des documents afférents pour la prise en compte des dispositions de la loi ELAN modifiant la loi Littoral et la correction d'erreurs matérielles

Cette année fut aussi l'année du bilan : conformément au Code de l'urbanisme, six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoT, Estérel Côte d'Azur Agglomération a procédé à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de

déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantation commerciale.

Au regard du bilan présenté au Conseil communautaire du 16 juin 2023, il est apparu nécessaire d'engager la révision du SCoT pour intégrer les nouvelles dispositions réglementaires notamment de la loi Climat et Résilience, questionner à nouveau les capacités d'accueil et de développement du territoire, prendre davantage en compte l'adaptation au changement climatique, traduire la nécessaire sobriété énergétique et foncière, et mener à bien les objectifs du Pacte de Gouvernance déclinés notamment dans une série d'actions à conduire pendant la mandature.

**10 objectifs ont été ciblés pour le nouveau SCoT :**

- maintenir un cadre de vie de qualité sur le territoire dans le respect de l'environnement et renforcer l'attractivité touristique en préservant et valorisant le patrimoine naturel, paysager et architectural ;
- favoriser l'usage et accompagner le développement des mobilités alternatives, au regard de la capacité des réseaux viaires et non pas seulement de l'évolution des modes de transport ;
- projeter le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération dans une démarche prospective à échéance 2050 au regard des conséquences prévisibles du changement climatique ;
- affirmer les orientations en matière de développement économique ;
- évaluer la capacité des ressources locales (eau, énergie, foncier...) et des équipements (infrastructures réseaux, voirie...) qui conditionnera les perspectives de croissance démographique et d'accueil ;
- remettre en adéquation les grands projets (typologie de programmes, objectifs quantitatifs et qualitatifs) en lien avec le scénario de croissance démographique retenu, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) pour l'espace azuréen ;
- adapter l'armature urbaine pour respecter les ambiances urbaines, le cadre paysager et la qualité de vie des habitants en prenant en compte l'acceptabilité sociale ;
- adapter les centres-villes et cœurs de village dans la continuité des réflexions engagées dans le cadre du programme Petite Ville de Demain (PVD) et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en projet ;
- renforcer et accélérer la transition numérique ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du volet littoral et maritime.

# 12,5 M€

engagés dans des actions au sein du Contrat de l'Eau 2020-2022 avec l'Agence de l'Eau

## ➤ EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES

La Communauté d'agglomération gère la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que les eaux pluviales urbaines sur le territoire.

L'eau potable distribuée est achetée au Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et sa distribution s'effectue soit via une Délégation de Service Public (DSP) confiée à la société Véolia (pour Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Saint-Raphaël) soit en régie (pour Roquebrune-sur-Argens). Le secteur du Trayas (commune de Saint-Raphaël) est en Régie Directe Estérel Côte d'Azur Agglomération avec un contrat de prestation avec la Lyonnaise des Eaux. En 2022, l'harmonisation des Schémas Directeurs d'Eau Potable communaux et le Schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie ont été réalisés.

Le Conseil communautaire a approuvé le contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable d'Estérel Côte d'Azur Agglomération avec la société CMESE pour une durée de 20 ans sur les 5 communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les prix de la part délégataire Eau potable sont identiques pour toutes les communes pour la partie abonnement et sont différenciés par commune pour la partie variable entre 2024 et 2027. Ils convergent vers un même prix de la part variable à partir de 2028 conformément à la décision des cinq maires. Les chiffres caractéristiques du service de distribution d'eau potable pour 2023 sont les suivants : 56 771 abonnés et 13 396 133 m<sup>3</sup> d'eau distribués en 2023.

La collecte, le transfert et le traitement de l'assainissement s'effectuent sous la forme d'une délégation de service public avec Véolia pour les 5 communes.

Par ailleurs, un marché de prestation de

service du contrôle de l'assainissement non collectif a été confié à VEOLIA pour les communes des Adrets de l'Estérel, de Fréjus, de Saint-Raphaël et de Puget sur Argens.

Les épisodes de canicule et de sécheresse sévères, toujours plus fréquents, nous montrent l'importance de préserver la ressource en eau. En 2023, de nombreux réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été renouvelés : plus de 8 216 mètres linéaires pour l'eau potable dans le cadre du contrat de DSP afin de réduire les fuites et 1 031 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées dans le cadre du contrat de Délégation de service public afin de réduire les entrées d'eaux parasites et la pollution du milieu naturel. Les infiltrations d'eau dans les réseaux d'assainissement peuvent causer divers problèmes comme une usure plus rapide des équipements ou le déversement de substances toxiques dans l'environnement, mettant en danger la biodiversité.

Enfin, Estérel Côte d'Azur Agglomération a pris l'initiative d'anticiper les problématiques de la ressource en eau, en recherchant des solutions innovantes : ainsi les mesures préventives déjà engagées sur le territoire se poursuivent avec notamment la Réutilisation des Eaux Usées Traitées. Le golf de Cap Estérel de Saint-Raphaël sera dès 2024 arrosé avec de l'eau recyclée par la station d'épuration d'Agay. Un procédé d'économie circulaire de l'eau, particulièrement d'actualité, sous la forme d'une unité de traitement complémentaire, a donc été créé pour arroser le golf et les espaces verts communs du village de vacances de Cap Estérel avec de l'eau recyclée en sortie de station d'épuration. L'enjeu est de supprimer définitivement les apports en eau potable de l'arrosage du golf.

46  
réservoirs d'eau  
potable

983 km  
de réseaux d'eau  
potable

7  
stations d'épuration

670 km  
de réseaux de  
collecte d'eaux usées

L'unité de traitement peut produire jusqu'à 50 m<sup>3</sup>/h pour un fonctionnement journalier de 18 h/j soit 900 m<sup>3</sup>/j d'eau de REUT, pour une capacité maximale de traitement de l'usine d'Agay de 6 968 m<sup>3</sup>/j. La station est dimensionnée pour faire face à une demande de plus de 45 000 habitants, contre 15 000 actuellement.

Les travaux sont achevés et les dernières analyses seront terminées au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 : l'eau usée ainsi traitée sera vendue par Estérel Côte d'Azur Agglomération à l'Association Syndicale de Cap Estérel à hauteur d'un maximum de 80 000 m<sup>3</sup>/an pour irriguer le golf au printemps 2024.

Depuis 2022, la Communauté d'agglomération assure la gestion des réseaux et des ouvrages des eaux pluviales urbaines afin de mieux prévenir les risques d'inondations causés par le débordement des réseaux et l'imperméabilisation des sols. Ce sont les eaux de pluie ayant touché une surface construite ou naturelle, appelées également « eaux de ruissellement » qui proviennent généralement des toitures, des parkings ou des voies. L'agglomération veille au bon

écoulement des eaux pluviales urbaines au sein des ouvrages existants et en améliore le fonctionnement grâce à des travaux d'aménagement : c'est le cas de réseaux pluviaux vétustes de certains quartiers de Fréjus et de Saint-Raphaël en lien avec les travaux de la Promenade des Bains.

Enfin, les Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Pluviales réalisés par les communes préconisent divers aménagements pour prévenir les inondations par ruissellement.

L'agglomération a pour ambition de réaliser progressivement divers travaux et aménagements avec notamment à court terme, la réalisation de 4 stations de pompage accompagnées de réseaux pluviaux renforcés à Saint-Raphaël, la restructuration du réseau pluvial de Fréjus-plage comprenant la création d'une station de pompage, le traitement de divers « points noirs » majeurs à Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens. Les études sont en cours et devraient donner lieu à des premiers travaux fin 2024.

## » TRAVAUX ET GRANDS PROJETS

Estérel Côte d'Azur Agglomération est responsable de l'entretien, de l'amélioration, de la réhabilitation et de l'extension des équipements et des bâtiments dont elle est propriétaire. La plupart des projets du service Grands Projets-Bâtiments s'inscrivent dans les objectifs du Pacte de Gouvernance, tels que la centralisation des archives en un seul lieu, le soutien financier à la construction de la maison de l'Estérel aux Adrets de l'Estérel, la rénovation et modernisation de plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire, la création d'un parc paysager à Epsilon doté d'un parcours autour du système solaire à visée éducative et de loisirs, le développement de la Maison des terroirs à Roquebrune-sur-Argens, la restauration de la ferme des Esclamandes à Fréjus et le projet du nouveau siège de l'agglomération.

En 2023, la Communauté d'agglomération a lancé le processus de réhabilitation de la ferme des Esclamandes à Fréjus, ainsi qu'une étude de faisabilité multicritères pour un site destiné à accueillir les futures archives.

En vue d'optimiser la coordination interservices, le regroupement de la plupart des services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sur un seul site s'avère désormais indispensable. Il générera, en plus d'une nouvelle dynamique interne, des économies de fonctionnement durables. Ce projet est prévu pour être implanté sur la parcelle actuelle de la salle Pierre Clère à Saint-Raphaël. Un concours d'architecture a été lancé en 2023, avec l'analyse de 45 candidatures et la sélection de trois dossiers. Les études de conception débiteront en 2024, comprenant notamment le dépôt du permis de construire.

## > ENVIRONNEMENT

20 000 ha  
de sites Natura 2000  
terrestre et marin

420 ha  
de site du  
Conservatoire du  
Littoral

51 km  
de trait de côte pour  
la préservation de  
l'espace marin

450 ha  
de cantonnement de  
pêche

75  
tortillons ont pu  
regagner la mer  
le 21 septembre 2023

350  
personnes  
sensibilisées aux  
écogestes en  
Méditerranée

1 406  
participants pour les  
Journées Mondiales  
des Zones Humides

2 694  
élèves sensibilisés à  
la biodiversité

109  
études d'incidences  
Natura 2000

La Direction Environnement et Transitions intervient sur les thématiques liées à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre les nuisibles, et à la transition écologique et climatique.

L'agglomération mène une action volontariste en matière de lutte contre les nuisibles, notamment à travers des campagnes contre la prolifération des moustiques, des chenilles processionnaires du pin, du charançon rouge du palmier et des frelons asiatiques.

Ces nuisibles ont un impact sur le quotidien des habitants et l'agglomération s'est investie dans cette lutte depuis plusieurs années. Ces campagnes concernent le traitement des sites mais également une sensibilisation des habitants.

En 2023, dans le cadre de la campagne de démoustication, 2 800 gîtes larvaires cartographiés ont fait l'objet d'une surveillance et de traitements préventifs réguliers. 5 586 palmiers publics et privés (1 950 propriétaires participants) ont eu un traitement préventif par endothérapie afin de lutter contre le charançon rouge. S'agissant de la campagne de lutte contre la chenille processionnaire, 159 sites sensibles ont fait notamment l'objet d'une surveillance renforcée et de traitements préventifs. Les opérations de lutte ont permis de repérer et de détruire 1 915 nids de l'insecte.

En 2023, une première campagne de lutte contre le frelon asiatique a été engagée. Le service de Lutte Contre les Nuisibles a eu la charge de la destruction des nids de cet insecte sur les domaines public et privé. Dangereux pour l'Homme, le frelon asiatique est un super-prédateur redoutable pour tous les insectes pollinisateurs. En 2023, 180 nids de frelons ont ainsi été signalés et éliminés.

En matière de biodiversité, les gardes du littoral ont en charge la préservation des milieux naturels, des paysages et de l'intégrité des Étangs de Villepey. Ces étangs, propriété du Conservatoire du Littoral, sont gérés par la Communauté d'agglomération depuis 2019. En 2023, près de 1 400 personnes ont découvert ce site lors des Journées Mondiales des Zones Humides. Le territoire compte plusieurs sites du réseau européen Natura 2000 : embouchure de l'Argens, Estérel, Val d'Argens aval, Plaine et Massif des Maures. Les animateurs Natura 2000 gèrent au quotidien l'ensemble de ces territoires riches de biodiversité : surveillance, entretien, sensibilisation, protection, accompagnement des projets... De nombreuses actions autour des aires marines éducatives, des

Tortues d'Hermann et des chauves-souris ont été proposées au public notamment à destination des scolaires (24 classes du CP à la Terminale).

Cette année, Natura 2000 a été un service support dans un chantier d'éradication du mimosa sur une piste de défense contre l'incendie, sur le site du Bombardier à Fréjus, notamment par la mise en œuvre de travaux d'intérêt général et non rémunéré avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Les agents de l'Observatoire Marin participent, quant à eux, à la gestion des échouages de cétacés et de tortues marines pour les 3 communes littorales. Au cours de la saison estivale, l'Observatoire Marin a été fortement mobilisé afin de coordonner et surveiller la gestion de la ponte de la tortue caouanne sur la commune de Fréjus. Mi-septembre 2023, c'est une quarantaine de tortillons qui ont vu le jour et ont pu rejoindre la mer.

Estérel Côte d'Azur Agglomération est engagée aux côtés des acteurs environnementaux. Elle accompagne notamment le Syndicat Mixte du Grand site de l'Estérel dans son projet « Opération Grand site ».

Enfin, la Communauté d'agglomération travaille, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET), à limiter l'impact du changement climatique sur le territoire, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la production d'énergies renouvelables, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. L'année 2023 a permis l'initiation de la réalisation du Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre « patrimoines et compétences » qui permet de quantifier les émissions actuelles. Ce bilan servira de base pour l'élaboration de mesures spécifiques visant à réduire davantage ces émissions dans l'année à venir.

Parallèlement à cette action, l'agglomération a obtenu en octobre 2023 le label « Territoire durable : une COP d'avance », soulignant ainsi son engagement en matière de transition écologique et de développement durable, en continuité et en complémentarité avec son Pacte de Gouvernance. Cette démarche lui permet de valoriser ses actions et d'initier la co-construction d'une stratégie de développement durable transversale et opérationnelle, en coopération étroite avec les communes, adaptée aux réalités de son territoire.

# 4

## **SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS**

La Communauté d'agglomération est une administration qui met tout en œuvre pour répondre aux attentes des administrés en leur fournissant des services de qualité. Elle adapte et organise ses moyens avec des services ressources performants : finances, commande publique, ressources humaines, informatique, secrétariat général, juridique.

## > FINANCES

Près de 7785  
mandats de paiement  
3192  
titres de recettes

Le service Finances de la Communauté d'agglomération a pour mission première la préparation, la gestion et le suivi des budgets de l'établissement : le budget principal et les budgets annexes. Ces documents regroupent l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses de l'année.

### Quatre étapes majeures ponctuent l'année :

- le Débat d'Orientations Budgétaires au cours duquel sont discutés les grands axes des budgets ;
- le vote du Budget Primitif ;
- les Décisions Modificatives pour ajuster les prévisions initiales lorsque cela est nécessaire ;
- le Compte Financier Unique qui dresse l'état de la réalisation du budget de l'exercice écoulé.

Outre la préparation, le service assure l'exécution quotidienne du budget, gère la dette et la trésorerie, les subventions, la politique tarifaire, les relations fournisseurs/débiteurs.

Le service réalise régulièrement des études et des analyses prospectives et rétrospectives financières et fiscales, élabore

des tableaux de bord, des indicateurs de gestion, supervise, contrôle et met à jour les régies de recettes. Il intervient également en qualité de conseil au profit des services.

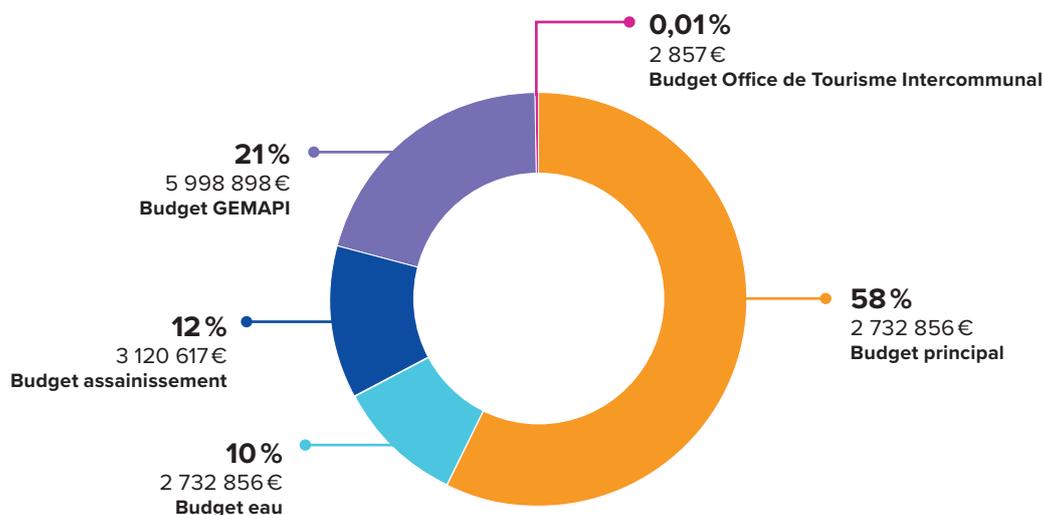
Il traite chaque année près de 8 000 mandats de paiement qui font l'objet en amont de bons de commande qui sont systématiquement vérifiés. Le service s'assure, dans un premier temps de la disponibilité des crédits au budget, puis contrôle l'imputation comptable de ces bons de commande. À réception, chaque facture est transmise au service concerné pour visa (contrôle du service fait) puis retourné pour mandatement au service financier.

### La Communauté d'agglomération regroupe 7 budgets :

- Budget Principal
- Budget annexe de l'Eau
- Budget annexe de l'Assainissement
- Budget annexe Zones d'activités
- Budget annexe Capitou
- Budget annexe GEMAPI
- Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal

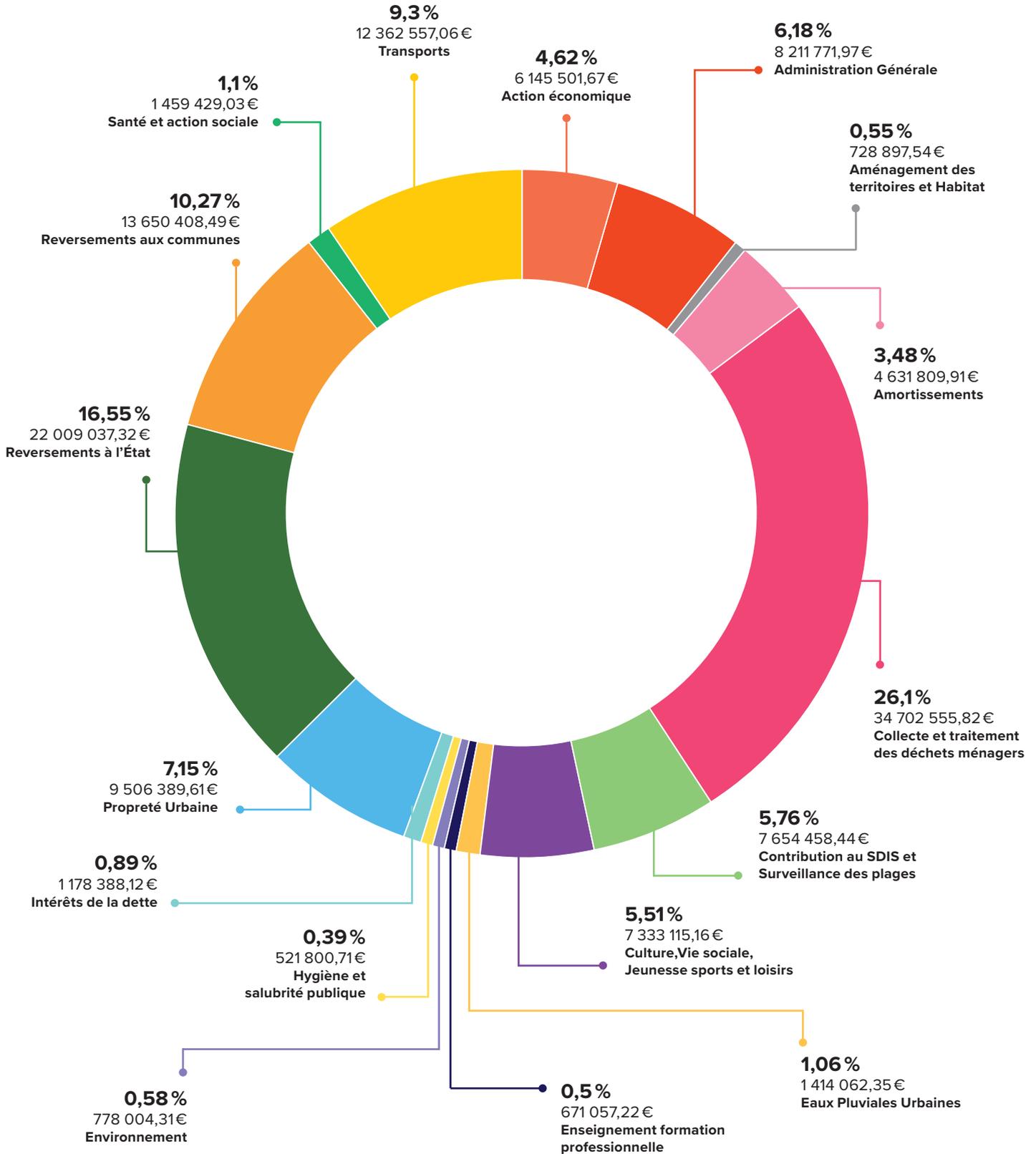
### LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2023

# 28 M€



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
SUR LE BUDGET PRINCIPAL

**132 959 244 €**



## > SUBVENTIONS

Le service contractualisation procède à la recherche de financements pour les projets de la Communauté d'agglomération auprès de différents organismes et collectivités publiques (Union Européenne, État, Région, Département, Agence de l'eau...). En 2023, 41 demandes de subventions ont été déposées pour un montant d'aides demandées de 28 059 798 € sur un coût total de 111 984 472 €.

Pour 2024, Estérel Côte d'Azur va contractualiser avec la Région dans le Dispositif « Nos territoires d'abord 2024-2028 » et va maximiser les demandes de financement au titre du Fonds vert (fonds exceptionnel de l'État d'aide à la transition écologique).

### Chiffres clés 2023

Les notifications d'aides reçues en 2023 ont représenté 1 582 282 €,

- dont 826 987 € accordés par l'État (comme le dispositif du fonds vert pour la construction du barrage de l'Aspé d'un montant de 500 000 €)
- 117 905 € accordés par la région
- 9 000 € accordés par le département
- 410 785 € accordés par l'Agence de l'Eau
- 88 498 € accordés par l'Europe
- et 129 106 € accordés par Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

# 290

agents au total dont  
215 agents ont le statut  
stagiaire/titulaire contre  
75 agents contractuels

115

agents en filière  
administrative

173

agents en filière  
technique

1

agent en filière culturelle

1

agent en filière  
médico-sociale

### FORMATION

29

agents de catégorie A  
ont bénéficié d'une  
formation, soit en  
moyenne 4 jours  
par agent

26

agents de catégorie B  
sont partis en formation,  
soit en moyenne  
6 jours par agent

87

agents de catégorie C  
ont bénéficié d'une  
formation, soit  
en moyenne  
5 jours par agent

## > RESSOURCES HUMAINES

La gestion des Ressources Humaines (RH) de la Communauté d'agglomération est mutualisée avec celle de la ville de Saint-Raphaël. Le service RH gère l'ensemble du parcours professionnel des agents durant leurs activités au sein d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Parallèlement, l'équipe apporte un appui transversal à l'ensemble des services pour toutes les questions relevant de la gestion des relations humaines et professionnelles : recrutement, rémunération, accueil des nouveaux arrivants, mobilité interne, formation, relations sociales et sécurité au travail.

En 2023, la masse salariale a représenté 14 357 892 € contre 13 405 311 € en 2022.

Elle est répartie sur quatre budgets :

- budget principal : 12 876 102 € ;
- budget assainissement : 477 723,59 € ;
- budget Office du Tourisme 101 997 € ;
- budget GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) : 902 068 €.

En 2023, 37 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 115 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon. Concernant la formation, 686 jours ont été consacrés à la formation : 105,5 jours pour les agents de la catégorie A, 160 jours pour les agents de la catégorie B et 420,5 jours pour les agents de la catégorie C.

### Les principales actions de 2023 :

- Une formation sur le thème du « Management » sera organisée pour les directeurs et chefs de service de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.
- Une Formation pour l'ensemble des agents de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération « aux gestes qui sauvent ».
- Visites sur site dans le cadre de la sécurité au travail en lien direct avec le service prévention de la ville.
- Formation des membres des formations spécialisées et comités sociaux territoriaux – premier mandat.

### Les perspectives pour 2024 :

- Des formations pour tout nouvel arrivant : sécurité au travail, cybersécurité, harcèlement, formation aux logiciels, initiation à la finance et aux marchés publics ;
- Mise en place d'une aide à la préparation aux concours ;
- Mise en place d'un livret d'accueil ;
- Formation de sensibilisation sur le thème des addictions. Une demi-journée pour les nouveaux arrivants ;
- Développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Mise en place d'une cellule de médiation, de conciliation et de lutte contre les harcèlements et les violences au travail.

## > **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

9551

appels reçus  
au standard

130

délibérations  
approuvées lors  
des 5 conseils  
communautaires

86

délibérations  
approuvées lors  
des 5 bureaux  
communautaires

Le Secrétariat général est chargé de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion du courrier, des achats généraux et surtout de la préparation et du suivi des assemblées du bureau communautaire et du conseil communautaire, de l'envoi des actes au contrôle de légalité, de l'élaboration des registres et de l'archivage.

L'année 2023 a été rythmée par 5 Bureaux communautaires et 5 Conseils communautaires. Durant ces séances, 216 délibérations ont été adoptées aux Bureaux et aux Conseils.

Par ailleurs, 140 décisions et 22 arrêtés ont été transmis au contrôle de légalité des actes administratifs et des marchés publics et validés par la préfecture.

Concernant la gestion des courriers, le service a traité 4931 flux entrants (courriers papier et courriels) et 1 883 flux sortants (principalement courriers papier).

Conformément au Pacte de Gouvernance, une attention particulière est portée aux demandes des usagers afin qu'une réponse écrite soit apportée à chaque requête adressée aux services.

# 1852

incidents traités

## > **INFORMATIQUE**

Le service Informatique contribue aux objectifs stratégiques de la Communauté d'agglomération en apportant un soutien technique aux projets, à l'administration des moyens informatiques et au développement du système d'information, pour l'ensemble de la collectivité. Il assure l'accès à l'information pour que chaque agent ait les outils informatiques nécessaires à son activité et contrôle le bon fonctionnement et la performance du système d'information.

En 2023, le service informatique continue son renouvellement en infrastructure numérique et poursuit l'amélioration des serveurs. Le cœur du réseau informatique a été changé ainsi que la baie de disque principale pour un peu plus de 67 000 euros. Des systèmes de visioconférence ont été installés dans toutes les salles de réunion. De plus, un audit de sécurité a été réalisé afin d'évaluer la sécurité, détecter les risques, améliorer la performance et renforcer la conformité.

Aussi, en 2023 plusieurs sites web et logiciels internes ont été développés visant à optimiser le travail des agents et à répondre aux exigences de service, sans générer de coûts d'investissement supplémentaires. Ces développements s'intègrent harmonieusement dans le système d'information global, offrant une solution transparente et efficace :

- Plateforme de gestion de projet : accessible à tous les agents, permettant de

saisir les données relatives aux projets en cours, telles que le coût, le délai, l'avancement et les contraintes, ainsi que de suivre les aspects administratifs. (en cours de développement)

- Plateforme de gestion des tickets d'incidences et de doléances de DiProVal
- Plateforme de gestion des marchés publics
- Calendrier partagé entre tous les services de communication de chaque ville de l'agglomération
- Plateforme de contrôle de la Qualité du Réseau de Bus de l'Agglomération

Concernant les perspectives pour 2024, le service informatique continue la mise en place de la cellule de crise pour le PICS, veille au bon fonctionnement de l'installation de la maison France Service à Boulouris, installe les infrastructures informatiques de la médecine du travail à la base nature, déploie le logiciel de centralisation des déchèteries ainsi que le logiciel de gestion des assemblées et le déploiement du logiciel de marchés pour les communes de Saint-Raphaël et Fréjus. Aussi, les développements et les besoins vers la mutualisation de l'achat de matériels et des licences à l'échelle de l'intercommunalité se poursuivront ainsi que le développement d'une stratégie de cybersécurité et de la mise en œuvre de la mutualisation des Directions des systèmes d'information.

12

ordinateurs  
supplémentaires  
pour le télétravail

+ de 21 000 €

investis dans Libriciel  
(logiciels métiers  
déposés sous licence  
libre pour la sphère  
publique)

27 233 €

investis dans Ligeao  
(logiciel de gestion  
des archives papiers),  
conformément à  
la réglementation.

# 9 436

prises installées en 2023

1 983  
prises à Puget  
sur Argens

6 789  
prises à Roquebrune-  
sur-Argens

664  
prises aux Adrets  
de l'Estérel

Le reste à déployer  
d'ici 2024 soit 6 682  
prises, pour  
un déploiement  
réalisé à 74% sur  
la base du nombre  
de prises actualisées  
pour la zone  
d'initiative publique  
et 11820 en zone  
d'initiative privée.

84%  
du territoire  
d'Estérel Côte d'Azur  
Agglomération  
(moyenne des deux  
zones) est raccordé

## > TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La Communauté d'agglomération accompagne l'aménagement numérique du territoire par le déploiement du très haut débit auprès des entreprises et des usagers (fibre optique). Le déploiement de la fibre optique est réalisé de deux manières :

- À Fréjus et Saint-Raphaël, situées en « zone d'initiative privée », le développement est à l'initiative d'Orange en application du plan national « France Très Haut Débit » avec un déploiement de la fibre pour tous les nouveaux bâtis ;
- Aux Adrets de l'Estérel, à Puget sur Argens et à Roquebrune-sur-Argens situées en « zone d'initiative publique », le développement est suivi par le Département, dans le cadre d'une délégation de service public, à la société Var Très haut Débit.

La Communauté d'agglomération veille à la bonne mise en œuvre des obligations des intervenants leur relaie les difficultés rencontrées et répond aux attentes des

habitants comme des acteurs économiques. En 2023, le territoire compte 94922 prises raccordables pour un objectif de 113424 prises à fin 2025.

L'avancement du déploiement à Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens a permis à nombre d'entreprises des parcs d'activités des deux communes – environ 1400 à fin 2023 – ainsi qu'à environ 500 structures titulaires d'un numéro de SIRET sur les trois communes d'avoir un accès au réseau public fibre.

Dans le même temps, la Communauté d'agglomération est chargée d'optimiser les usages du numérique qui représente un gain d'efficacité pour le citoyen, un gain de qualité des services rendus à l'utilisateur et un gain d'efficacité de gestion pour les administrés. Les démarches de « Smart territoire »\* pourront être développées en 2024 en coopération avec l'État, le Conseil Départemental du Var, les EPCI voisins et les communes.

\*Smart territoire soit territoire intelligent, territoire qui a une vision stratégique exploitant l'intelligence géographique.

## > LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le S.I.G. (Système d'Information Géographique) est un outil collaboratif de partage d'informations, d'analyses et d'aides à la décision. Il a pour but de collecter, de croiser, de présenter et de diffuser des informations de nature géographique concernant les compétences d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, mais aussi des informations socio-économiques et environnementales sur l'ensemble du territoire. Il réalise des traitements et des cartographies thématiques à la demande de la Direction Générale, des Élus et des services après avoir acquis et intégré les données internes et des données extérieures auprès des divers interlocuteurs d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Le service SIG s'appuie sur des outils informatiques spécifiques dont Elyx web, qui permet de fédérer et mutualiser l'utilisation des données et des applications géographiques.

En 2023, plusieurs actions significatives ont été entreprises et des réalisations concrètes ont été accomplies :

- Recrutement et formation d'un nouvel agent permanent
- Mise en place du MOS (Mode d'occupation des sols)
- Plateforme dédiée au signalement de frelons asiatiques
- Constitution à l'élaboration du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Constitution à la définition des zones ENR (Énergies Renouvelables)
- Diversification de l'offre de données
- Projet de cartographie des points noirs environnementaux et de la cabanisation
- Plan de formation auprès des agents de l'agglomération
- Cartographie du domaine privé et public de l'agglomération en lien étroit avec les communes

# 45 000

documents numérisés

## > LA DOCUMENTATION

Le service Documentation est un service ressource qui réalise plusieurs missions quotidiennes dont notamment l'envoi quotidien d'une revue de presse (Agglo'Actu) publiée sur le portail interne e-Fredoc et transmise quotidiennement à tous les agents et élus de l'agglomération, ainsi qu'aux mairies de Saint-Raphaël et Fréjus à leur demande. Ce document présente chaque jour les informations d'actualité relatives au territoire de l'agglomération, ainsi que

des communes et EPCI proches, ou des informations départementales, régionales voire nationales qui peuvent avoir une résonance au niveau local.

Le service Documentation propose aussi, sur demande des agents intéressés, l'envoi de veilles quotidiennes sur des thématiques précises, reprenant les informations juridiques, réglementaires, jurisprudentielles et d'actualité sur ces dernières.

70%

d'augmentation  
(13 293 visites en  
2022, 22 749 visites  
en 2023) pour  
la consultation  
du portail e-Fredoc

70  
affaires publiées  
(lots compris)

32  
avenants passés

67  
demandes de  
précisions  
aux candidats  
lors des différentes  
procédures

77  
courriers rédigés

54  
demandes de sous-  
traitances remises par  
les titulaires  
des marchés

3  
cessions de créance

24  
procédures classées  
sans suite

# 35

marchés notifiés

## > COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique est chargée des marchés publics, des appels d'offres et des marchés à procédure adaptée. Ce service intervient en amont dans l'aide à la préparation des marchés (définition des besoins, architecture des procédures à lancer) et il est également sollicité pour permettre la modification de marchés en cours.

La commande publique œuvre exclusivement au profit des autres services de la Communauté d'agglomération, ou dans

le cadre de groupements de commande avec d'autres collectivités ou entités, pour permettre une mutualisation des achats et optimiser la dépense publique.

Pour 2024, le service de la commande publique va voir arriver l'arrivée d'un agent par voie de détachement. Plusieurs sessions de formations seront dédiées aux nouveaux arrivants et primo gestionnaires ainsi qu'aux autres agents volontaires (formation initiale et continue).

## > LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Espace de dialogue, de propositions et de débats sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, le Conseil de Développement a pour objectif de mettre le citoyen, le contribuable, l'usager au cœur de l'action de la Communauté d'agglomération. Il est présidé par l'économiste Nicolas Bouzou et compte 74 membres, tous bénévoles, répartis en 6 ateliers (Mer, Économie, Social/ Tourisme/Culture, Environnement, Santé et Sécurité/Citoyenneté). Ils apportent leurs idées, savoirs, expériences et avis dans une démarche constructive en lien avec les objectifs du Pacte de Gouvernance. Les membres du Conseil de Développement peuvent être sollicités pour avis sur de nombreuses questions et notamment sur celles qui ont trait au projet de territoire. Ils peuvent s'autosaisir de questions ou être associés à des projets.

L'année 2023 a été marquée par des interventions de personnes de référence dans leur domaine, comme celle de Pierre Gattaz, PDG de Radiall et ancien Président du Medef sur la thématique de l'économie avec un volet prospectif appliqué au territoire. Cette rencontre a associé des membres, des élus ainsi que des étudiants du Campus connecté. Également, la conférence de Jérôme Fourquet, Directeur à l'IFOP autour de la thématique de son ouvrage « La France sous nos yeux » a enthousiasmé les participants. Il a exposé pendant près de deux heures les évolutions de la société française des années 1970 à nos jours.

Autres succès issus des ateliers de travail, le parcours « Devenir Citoyen » validé en conseil communautaire en juin 2023 et lancé officiellement en octobre 2023 auprès de 20 collégiens du territoire : ce dispositif innovant est destiné à accroître l'engagement civique des jeunes citoyens. Il sera renouvelé et étendu pour la rentrée 2024. D'autres projets de 2023 vont bientôt voir le jour en 2024 comme :

### Santé

- Guide de promotion du territoire à l'attention de médecins candidats à l'installation
- Proposer des formations sur les secteurs en tension dans le domaine de la santé

### Mer

- Organisation d'un festival de la plaisance légère
- Le développement des formations aux métiers de la mer – Bacs Professionnels

### Environnement

- Photovoltaïque : guide de bonnes pratiques pour les administrés
- La création d'un livret de sensibilisation des jeunes aux risques majeurs

### Social - Tourisme - Culture

- La Maison de la famille
- Le développement d'une offre de stationnement sécurisée privée pour vélos en complément de l'offre publique
- Passeurs de témoins pour un territoire demain plus ancré

3  
assemblées plénières

31  
séances de travail  
en ateliers

Environ **30**

tiers ont sollicité une indemnisation par voie amiable

## > LE SERVICE JURIDIQUE

Le service Juridique d'Estérel Côte d'Azur Agglomération traite les litiges par voie amiable, gère les contentieux de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et entretient la gestion contractuelle avec les assureurs de la collectivité. Concernant le traitement des litiges par voie amiable, le service Juridique examine et traite les demandes amiables des tiers, principalement liées à des demandes d'indemnisation de préjudices, de prestations, de retraits d'actes ou de communication de documents. En 2023, la plupart des demandes ont reçu une réponse motivée, généralement défavorable, sans qu'il n'y ait de recours contentieux.

Estérel Côte d'Azur Agglomération gère également une

vingtaine de dossiers contentieux, notamment liés aux travaux publics, au fonctionnement des ouvrages publics, aux ressources humaines et aux dommages sur des propriétés tierces. Ces contentieux sont principalement portés devant le Tribunal Administratif de Toulon, avec quelques cas devant le Tribunal Judiciaire de Draguignan. Le service coordonne la gestion de ces contentieux en collaboration avec d'autres services et des cabinets d'avocats. Enfin, le service juridique travaille en collaboration avec d'autres entités pour actualiser les informations déclarées aux assureurs concernant les biens et véhicules\* à assurer. Il suit également les dossiers de sinistres et a rédigé des projets d'avenants pour répondre aux demandes d'évolution des cotisations et des franchises des assureurs de l'Établissement.

\*Estérel Côte d'Azur Agglomération possède en 2023 53 véhicules légers et 36 camionnettes.

# 649

mètres linéaires d'archives répartis sur trois emplacements

## > LES ARCHIVES

En 2023, un projet de mutualisation des ressources humaines et matérielles a été commencé conformément à la décision des cinq maires. Il implique la création d'un

service commun avec un bâtiment unique et un objectif collectif, en accord avec le Pacte de Gouvernance.

—  
**164**  
mètres linéaires  
d'archives

—  
**5**  
tonnes d'archives  
éliminées  
correspondant  
à 113 mètres  
linéaires environ





Est+érel  
côte d'azur  
AGGLOMÉRATION

*Un destin en commun.*